

Les décisions

- ▶ Publication de 3 postes pour la campagne des enseignants-chercheurs 2ème tour
- ▶ Consolidation des comptes, décision budgétaire modificative n°4 et subventions aux associations
- ▶ Conventions : création d'un groupement de recherche européen (GDRE), projet de groupe de recherche CNRS « psychologie ergonomique », mise à disposition de logements étudiants, « Formasup/UVHC », exploitation du centre technologique en transports terrestres avenant n°9
- ▶ Rattachement au ministère pour la prise en charge des fonctions d'inspection d'hygiène et de sécurité
- ▶ Rémunération des architectes dans le cadre des concours de marchés publics de l'établissement
- ▶ Tarifs formation continue complémentaires pour 2006-2007
- ▶ Dévolution d'une parcelle pour le projet de construction d'une nouvelle résidence universitaire sur le Mont-Houy

Le quorum étant atteint la séance débute à 14h15.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour. Elle propose d'ajouter trois nouveaux points : la construction d'une nouvelle résidence universitaire, la troisième entrée sur le campus du Mont-Houy et le terrain d'accueil des gens du voyage sur la commune de Trith-Saint-Léger.

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, plusieurs informations à destination des membres du Conseil ont été données :

- **La nomination du chargé de mission à la direction du comité d'action sociale.** Un appel à candidature avait été lancé il y a quelques semaines pour ce poste. Mme la Présidente souligne la qualité des cinq candidatures reçues et des projets présentés. Mme Maryse Druart, candidature retenue, sera nommée à compter du 1er septembre 2006 avec une feuille de route de trois ans.
- **Les résultats pour l'élection des représentants des conseils centraux de l'université aux commissions « finances et budget », « règlements et statuts » et « formation des personnels ».**

- **Le calendrier prévisionnel des prochains Conseils** : il sera envoyé avant le 21 juillet. Le prochain CEVU aurait lieu le jeudi 14 septembre à 14h. Afin de respecter la demande des membres, les prochains Conseils d'Administration ne seront pas programmés le même jour qu'un autre Conseil. Le Conseil d'Administration du mois de septembre devrait avoir lieu le jeudi 21.
- **Le nouveau contrat d'établissement.** Le ministère a reculé la date de finalisation du contrat afin de réaliser une signature commune de tous les établissements de la région. Cette signature devrait avoir lieu vraisemblablement courant octobre 2006. Le nouveau contrat de l'université sera soumis au Conseil d'Administration du mois de septembre. Mme la Présidente rappelle qu'une journée de travail avait été organisée début juin afin d'anticiper les retours du ministère et d'échanger sur les objectifs et les projets à engager. Le contrat se présente en deux parties : les enjeux stratégiques puis les fiches opérationnelles portant sur les trois missions : « formation », « recherche » et « transfert ». Elle insiste sur l'importance de la nouvelle forme du contrat avec la mise en place de la LOLF qui modifie les pratiques budgétaires des établissements avec la notion d'objectifs et d'indicateurs.
- **l'inauguration du tramway.** Mme la Présidente remercie l'ensemble du personnel ayant collaboré activement à l'inauguration du 16 juin dernier. Elle informe que normalement les personnels de l'UVHC ne peuvent bénéficier de tarif privilégié pour utiliser le tramway car l'établissement ne cotise pas à la taxe transport. Néanmoins une demande sera transmise à Transvilles afin de trouver un aménagement de tarif pour le personnel UVHC.

Compte rendu du Conseil d'Administration du 11 mai 2006

La liste des présents du dernier Conseil d'Administration n'a pas été jointe avec le compte-rendu. Cette liste a été distribuée dans les documents du Conseil du 06 juillet. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Campagne des enseignants-chercheurs 2ème tour

Mme la Présidente annonce que trois postes de maîtres de conférence seront publiés pour la campagne enseignant-chercheur du 2^{ème} tour 2006. La publication des postes vacants est primordiale car elle conditionne la création de postes supplémentaires.

IAE, poste de Mme Camion qui a demandé à faire valoir son droit à la retraite.

- Publication en 6^e section,
- Profil à définir afin d'élargir les possibilités de recrutement.

FSMS, suite au départ de Melle Walter.

- Publication en 74^e et 19^e section : sociologie et management des organisations sportives.

Question de M. Défossez : quelle sera la CSE compétente pour le recrutement ?

Réponse apportée par le Vice-Président en charge des moyens : la CSE sera commune, puis le candidat choisira sa section.

Mme la Présidente souligne la problématique de rattachement des STAPS. Une réflexion de fond devrait être menée pour harmoniser son positionnement.

FLLASH, suite à la promotion de M. Zieger.

- Publication en 9^e section,

- Profil technique d'expression écrite, métier et pratique de l'édition, avec un rattachement recherche mais avec un portage transversal car les enseignements se feront dans d'autres composantes.

Vote : adoption à l'unanimité

Consolidation des comptes des établissements publics

M. Dulion, agent comptable de l'université, présente cette nouvelle obligation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. Ainsi, la loi n°2003.706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière dite Loi LSF oblige tout établissement qui possède une filiale ou une participation à consolider les comptes s'il atteint le seuil d'au moins deux des trois critères suivants : un bilan supérieur à 15 millions d'euros, un chiffre d'affaires supérieur à 30 millions d'euros et un nombre moyen de salariés permanents supérieur à 250.

L'université est concernée par cette obligation du fait de sa filiale Valutec et que deux valeurs de seuils sont franchies (bilan et nombre moyen de salariés). Cette procédure est lourde et coûteuse (nomination de deux commissaires aux comptes, de deux suppléants et un renfort de personnel à l'agence comptable)

Etant donné le faible poids financier de la filiale Valutec dans cette consolidation (2,7%), il est proposé aux membres du conseil de ne pas procéder à la consolidation des comptes à compter de 2006 conformément à l'article L 233 19 du code de commerce vu l'intérêt négligeable de cette consolidation par rapport à l'objectif d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble.

Cependant, une présentation annuelle des comptes de Valutec sera faite au conseil d'administration de l'établissement.

De plus la liasse fiscale de Valutec sera jointe à l'annexe du compte financier de l'UVHC.

Vote : adoption à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative n°4

Mme Decneut, Responsable des Services Financiers, présente les DBM de rattachement, de transfert ou de prélèvement sur les réserves concernant les Unités Budgétaires suivantes : 901-IUT, 902-ISTV, 903-FLLASH, 906-SCDU, 908-FDEG, 910-IPAG, 912-IAE, 913-ENSIAME, 914-Actions Commerciales, 915-Recherche, 916-Centre de Gestion de Cambrai, 918-SUAOIP et 925-Services Généraux.

La répartition des opérations de réinvestissements des composantes pour l'année 2006, suite à La Commission d'Investissement du 21 juin 2006, génère la DBM de rattachement suivante : 902-ISTV (105.789€) – 903-FLLASH (34.710€) – 908-FDEG (10.000€) - 910-IPAG (7.547€) – 912-IAE (16.061€) – 913-ENSIAME (76.695€), pour un montant total de 250.802€. Il est rappelé qu'une provision de 30% de la dotation a été déjà affectée au BI 2006 de chaque composante.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Subvention aux associations

Mme la Présidente présente les subventions pour les associations *SPHIMX, Aide en raid, étudiants de l'IPAG, AIE* et la *corporation FSMS* pour un montant global de 8150 euros.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Fsdie : appels à projets et subventions

Mme la Présidente présente les propositions de subventions des huit projets arrêtés au CEVU du 2 mars 2006. Le projet sur le premier *raid IUT / entreprise du Val Joly* ayant été annulé la proposition de subvention est caduque.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Conventions

Convention de création d'un groupement de recherche européen (GDRE)

Le Vice - Président Recherche présente la convention de création du GDR Européen du CNRS sur les systèmes hommes machine dans les transports (HAMASYT) qui implique le LAMIH et dont il est le coordonnateur. Ce GDR européen est une première nationale pluridisciplinaire impliquant des automaticiens et des spécialistes de sciences cognitives et a pour ambition de faire travailler 100 chercheurs européens. Il donnera la possibilité de mutualiser et favoriser les échanges de chercheurs pour créer des masters communs et donner une meilleure lisibilité internationale sur la thématique «homme-machine et transport».

Le LAMIH de l'UVHC est porteur de ce projet. Les autres établissements sont l'Université de Technologie de Compiègne, les Universités de Technologie de Delft au Pays-Bas, du Danemark à Copenhague, le Centre Européen de recherche de Ispra (Italie) et les universités de Nantes et de Lille2.

Vote : adoption à l'unanimité

Convention pour le projet de groupement de recherche (GDR) CNRS « psychologie ergonomique »

Le Vice-Président Recherche présente le projet de convention entre le CNRS, l'UVHC et plusieurs universités françaises pour la création d'un groupement de recherche (GDR) CNRS en «psychologie ergonomique» auquel participera l'équipe PERCOTEC du LAMIH. Il montre l'intérêt de regrouper les forces vives de ce domaine en France afin de faire reconnaître la discipline.

L'UVHC n'est pas pilote sur ce projet mais elle a été sollicitée et cela illustre la qualité de l'équipe locale PERCOTEC.

Vote : adoption à l'unanimité

Convention de mise à disposition de logements étudiants

Dans le cadre de conventions d'accueil d'étudiants ou de chercheurs étrangers, l'établissement réserve un certain nombre de chambre au CLOUS. Cette convention fixe le nombre de logements réservés pour l'année universitaire 2006/2007.

Pour répondre à la demande des étudiants étrangers qui souhaitent des logements plus grands et de meilleure qualité, 15 chambres, 6 T1 rénovés et 7 T1 bis ont été réservés à partir du 1^{er} septembre 2006.

Proposition de Mme Gordien : donner l'accès aux logements réservés par l'établissement aux personnels étrangers non enseignants.

Remarque de M. Ourak : il n'est pas normal que le Crous facture un an de loyer aux étudiants qui partent en stage six mois ~~à l'étranger.~~

Vote : adoption à l'unanimité

Convention « Formasup/UVHC »

M. Desrumaux présente deux projets de convention avec l'association Formasup qui a pour mission de gérer le CFA de l'enseignement supérieur en région. Ces conventions sont renouvelées tous les cinq ans avec les 17 établissements publics, privés et consulaires. Pour l'UVHC, quatre antennes ont pour mission de mettre en place des filières pour l'apprentissage. A l'heure actuelle, ce sont 360 apprentis qui sont formés à l'UVHC, soit le premier établissement de Formasup.

La première convention traite des dispositions générales et la seconde a pour objet de définir les modalités de gestion administrative et comptable des investissements entre Formasup et l'établissement.

Vote : adoption à l'unanimité

Convention constitutive modificative n°2 avec le GIP MITI incubateur Nord - Pas-de-Calais

Le Vice-Président chargé de la valorisation et des relations avec le monde professionnel soumet au vote une modification de la convention constitutive avec le GIP MITI/ Incubateur Nord-Pas de Calais qui a pour objet de renforcer l'émergence et l'accompagnement de projets de création d'entreprises de technologies innovantes en lien avec la recherche. Parmi ces modifications, il a présenté le retrait de deux partenaires (Lille 2 et la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille) et l'élargissement de la durée à 7 ans pour être en cohérence avec les programmes Etat-Région.

Vote : adoption à l'unanimité

Convention d'exploitation du centre technologique en transports terrestres avenant n°9

L'avenant n°8 qui avait été voté lors du dernier Conseil d'Administration, avait pour objet de réajuster les coûts imputés à Valutec sur les équipements du C3T. Le nouvel avenant soumis au vote prévoit l'accès des chercheurs de l'UVHC aux équipements du C3T en fonction des plages horaires disponibles puisque la priorité demeure l'activité industrielle. Un certain nombre de règles sont à respecter lors de l'utilisation du matériel ainsi que le respect de la confidentialité. Cet avenant a pour objectif de développer l'utilisation des matériels et créer un effet de synergie entre la recherche et VALUTECH.

Vote : adoption à l'unanimité

Renouvellement des conseils des services communs

Le Secrétaire Général indique que réglementairement, il est prévu que les services communs soient dotés de conseils. Il fait donc un appel à candidature pour les membres du Conseil d'Administration mais également du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et du Conseil Scientifique pour élire des enseignants-chercheurs. La désignation se fera lors du prochain Conseil d'Administration de septembre.

Bilan social 2005

Mme Girard présente le bilan social de l'établissement pour l'année 2005.

Ce travail se révèle être un véritable outil de veille pour prendre en compte les futurs départs en retraite.

Suite à une remarque d'un membre du Conseil, Mme la Présidente demande la prise en compte des mobilités recherche pour le bilan 2006.

Rattachement au ministère pour la prise en charge des fonctions d'inspection d'hygiène et de sécurité

Le Secrétaire Général informe le Conseil que l'établissement devrait être doté d'un inspecteur hygiène et sécurité. Deux solutions sont proposées dans le décret :

- Nommer un inspecteur en interne qui nécessite un plan de formation important ;
- Demander le rattachement de l'établissement au ministère pour bénéficier d'un inspecteur national. Cette solution présente un double intérêt : avoir un regard extérieur et mutualiser les expériences avec d'autres établissements.

La deuxième proposition est soumise au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

Rémunération des architectes dans le cadre des concours de marchés publics de l'établissement

La réglementation oblige l'établissement à avoir recours à des membres extérieurs pour choisir les maîtres d'œuvres dans le cadre des concours de marchés publics pour des opérations immobilières dont l'université assure la maîtrise d'ouvrage. Ces membres sont des architectes à choisir par l'établissement. Il convient de les rémunérer. Il est soumis à

l'approbation du Conseil d'Administration une rémunération forfaitaire de 220 euros hors taxe la demi-journée. A ce tarif, s'ajoute la prise en charge des frais de déplacement.

Vote : adoption à l'unanimité

Tarifs formation continue complémentaires pour 2006-2007

Le directeur du CEPPEP présente les tarifs de formation continue qui sont un complément des tarifs présentés lors du Conseil d'Administration du 30 mars dernier.

Avec le nouveau droit individuel à la formation (DIF), le CEPPEP est susceptible de recevoir de nouvelles demandes qui devraient être davantage ciblées et en groupe restreint. Il est soumis au vote le tarif de 20 euros/heure pour la réalisation de formations spécifiques pour un groupe restreint, le tarif de 47,50 euros/heure pour l'organisation de séminaire. Et enfin le taux horaire pour le bilan de compétences est proposé à 70 euros.

Vote : adoption à l'unanimité

Dévolution d'une parcelle pour le projet de construction d'une nouvelle résidence universitaire sur le Mont-Houy

Lors de la séance du 31 mars 2005, un premier projet de création de résidence universitaire (130 lits) du CROUS avait été présenté au membre du Conseil d'Administration.

Ce projet nécessitait la dévolution de la parcelle 165 au niveau du parking situé près de la maison des services à l'étudiant. Ce projet présente plusieurs problèmes concernant notamment les réseaux de l'université qui se situaient au niveau du projet d'implantation, la perte de places de parkings et un problème d'urbanisme architectural.

Il a été demandé au Crous de revoir le projet. Le deuxième projet présenté a été décalé pour bénéficier de places de parkings : d'une part, il nécessite la dévolution d'une deuxième parcelle (A 175) ; d'autre part, la nouvelle implantation impose une demande de dérogation à l'application de la règle des 50 mètres. Un dialogue est entamé avec la Sous - Préfecture, la commune d'Aulnoy et la direction départementale de l'équipement afin de trouver une solution.

Aujourd'hui, il n'est pas possible de repenser à un nouveau lieu d'implantation car le projet est financé par des fonds qui seront perdus si le projet est repoussé dans le temps.

Mme la Présidente souligne la nécessité d'avoir une nouvelle résidence sur le campus au regard des logements actuels qui ne correspondent plus aux besoins des étudiants.

Le vote porte sur la dévolution de la deuxième parcelle A 175 dans le cadre du projet 2.

Vote à l'unanimité à la condition que les logements de la résidence Jules Mousseron soient réhabilités et que le CROUS poursuive ses projets d'implantation universitaire.

Troisième entrée sécurisée de l'université, campus Mont-Houy

Le Vice-Président gestions des moyens présente le projet de troisième entrée sur le campus du Mont-Houy.

Une nouvelle voie va être construite par le Siturv au bénéfice de l'Université avec l'objectif de désengorger l'entrée du campus du Mont-Houy. L'accès à cette troisième entrée sera sécurisée et interdite aux personnes qui ne sont pas de l'établissement. Un système de barrière sera installé au niveau de l'entrée afin d'éviter que des extérieurs utilisent l'accès comme circuit de contournement.

Remise d'un terrain pour l'accueil des gens du voyage sur la commune Trith-Saint-Léger

Mme la Présidente rappelle que les communes ont l'obligation d'avoir des aires d'accueil pour les gens du voyage. La communauté de la Porte du Hainaut a désigné la ville de Trith-Saint-Léger pour implanter son aire d'accueil. Mme la Présidente rappelle que les gens du voyage auront obligation d'aller sur cette aire.

Deux zones ont obtenu un avis favorable :

- une zone située à proximité de l'imprimerie Glineur (terrain qui n'appartient pas à la commune mais à l'université)
- une zone face au rond-point de la FLLASH (terrain qui appartient à la commune)

Le choix se porterait vraisemblablement sur la première zone.

Le syndicat des 82 communes demande l'avis du Conseil d'Administration avant de remettre le terrain leur appartenant à la Porte du Hainaut. Le conseil municipal de Trith-Saint-Léger réserve un terrain plus grand pour le développement de l'établissement.

Vote : adoption à l'unanimité

Questions diverses

- Question de M. Rutkowski sur la gratuité du tramway à l'intérieur du campus du Mont-Houy

Réponse de Mme la Présidente : a priori il n'y aura pas de contrôle sur le campus mais c'est au risque et péril de l'utilisateur.

- Questions de M. Traullé :

Des insultes raciales sont régulièrement découvertes dans les toilettes des Tertiales. Mme la Présidente regrette ces incidents mais souligne la difficulté de surveiller un bâtiment situé en centre ville. Les services techniques de l'université vont agir rapidement. Et des affiches vont être réalisées afin de communiquer sur le respect des lieux et des personnes.

Qu'en est-il de la réfection des bâtiments des Tertiales ?

Réponse du Vice-Président chargé des moyens : la procédure a été lancée et l'établissement est en attente de solutions techniques du bureau d'architecte. Le budget prévisionnel est de 200 000 euros.

M. Traullé tient à remercier la Présidente qui a mis à disposition un local des Tertiales pour une association transversale aux composantes.

Il annonce la prochaine journée d'intégration des étudiants qui se déroulera le 4 octobre 2006 et dont l'objectif est de faire découvrir le campus du Mont-Houy et de mieux connaître les étudiants.

Après avoir clos la séance, Mme la Présidente invite l'ensemble des conseillers au cocktail organisé en l'honneur du dernier Conseil de l'année universitaire.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

M. Van Ceulebroeck, M. Nicolas, M. Duretz, Mme Lancelle et M. Nonclercq

Collège A

Secteur 1 : Mme Descargues-Grant et M. Defossez

Secteur 2 : Mme Leriche et MM Coutellier, Millot, Nongaillard et Ourak

Secteur 3 : MM. Bricout, Lepoutre, Popieul et Tison

Collège B

Secteur 1 : MM Hanna et Zieger, Mme Sforzin

Secteur 2 : Mme Derviaux, MM Menart, Poirriez et Debernard

Secteur 3 : MM. Del Campo, Ezzedine et Rouze

Collège IATOSS

Secteur 1 : Mmes Ballet et Girard,
MM. Deruy, Duez, Dupas, Laurent, Pernet et Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : Mlle El Gana et M. Gyselinck

Secteur 2 : M. Traullé

Membres de droit MM. Desprès et Dulion

Membres invités Mmes Decneut, Gordien, M Desrumaux

Ont donné pouvoir Mme Houssier à M. Nicolas
M. Legendre à Mme Lancelle
M. Pauvros à M. Nicolas
M. Ben Barka à Mme Descargues Grant
M. Prévost à M. Traullé
Mme Dubroeuq à M. Hanna
M. Vermeiren à M. Debernard

Excusés Mme Houssier, M. Legendre, M. Pauvros, M. Ben Barka,
M. Bonnet, M. Prévost, M. Delebarre

Fait à Valenciennes, le 20 juillet 2006

La Présidente,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE

